

DOSSIER DE RÉ-INSCRIPTION 2023-2024

à rendre auprès d'un personnel du service vie scolaire selon le calendrier indiqué ci-dessous mais la ré-inscription ne sera effective qu'à l'issue du conseil de classe

PRÉSENCE de l'élève IMPÉRATIVEMENT Tout dossier incomplet ou remis hors délai ne sera pas recevable !!!

Les élèves de Seconde (en 2022-2023) doivent attendre la notification d'affectation du 27/06/2023 pour savoir précisément dans quelle classe ils seront affectés en 2023-2024

Classe en 2022-2023	Manuels scolaires à rendre	Jour de ré-inscription	Heures de ré-inscription
2 B MHR2	Français, Hist-Géo, Portugais	Mercredi 31 mai 2023	de 8h00 à 9h00
2 B Alim	Français, Hist-Géo, Portugais		de 10h00 à 11h00
2 B GTL	Français, Hist-Géo		de 11h00 à 12h00
2 B MRC	Français, Hist-Géo	Jeudi 1 ^{er} juin 2023	de 9h00 à 10h00
2 B MHR1	Français, Hist-Géo, Portugais		de 12h30 à 13h30
2 C CEF	Anglais, Français, Hist-Géo	Mercredi 07 juin 2023	de 9h30 à 10h00
1 B CUI	Français, Hist-Géo, Portugais		de 10h00 à 11h00
1 B CSR groupe 2	Français, Hist-Géo, Portugais		de 11h00 à 12h00
1 B AGORA	Français, Hist-Géo	Jeudi 08 juin 2023	de 8h00 à 9h00
1 B CSR groupe 1	Français, Hist-Géo, Portugais		de 9h00 à 10h00
2 C HCR	Français, Hist-Géo		de 11h00 à 12h00
2 C CUI	Français, Hist-Géo		de 12h00 à 13h00
1 Boul Pat	Français, Hist-Géo, Portugais		de 13h00 à 14h00
1 B MA	Français, Hist-Géo		de 14h00 à 15h00

DOCUMENTS	PIECES SUPPLEMENTAIRES « photocopies »
<u>Fiches à rendre à l'établissement complétées et signées :</u> ☐ de renseignements (doc 1 - bleu) pages 1 et 2 ☐ d'urgence (doc 2 - vert) ☐ aptitude aux travaux règlementés (doc vert – annexe 2) filiales Alimentation, Cuisine, Service (CAP/BAC) ☐ de renseignements service intendance (doc 3 - orange) pages 1 et 2 ☐ conditions d'accueil à l'internat (doc 4 - jaune) pages 1 et 2 ☐ Maison Des Lycéens (MDL) (doc 5 - violet) ☐ autorisation de droit à l'image (doc 6 - rose) <u>Fiches à garder, pour information :</u> ☐ fiche des conditions d'accueil à l'internat - extraits de la charte de vie de l'internat ☐ fiche Association Sportive (AS) ☐ fiche RGPD (Règlement Général Protect^o des Données)	<u>à rendre à l'établissement :</u> ☐ du ou des livret-s de famille ☐ du jugement de séparation ou de divorce ☐ de la Carte Nationale d'Identité ou du passeport <u>de l'élève</u> ☐ de l'attestation de recensement citoyen (à faire en mairie dès les 16 ans de l'élève) ☐ ou de l'attestation de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) ☐ un RIB POUR TOUS LES ELEVES ☐ de l'avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022 POUR LES ELEVES BOURSIERS SEULEMENT ☐ de l'attestation d'assurance responsabilité civile mentionnant le nom de l'élève pour l'année scolaire 2023-2024

ATTENTION : AUCUNE PHOTOCOPIE NE SERA FAITE PAR LE LYCEE

Scolarité 2023-2024

1^{ère} Bac Pro (Première Baccalauréat Professionnel)

<u>Alimentation :</u> ☐ Boulangerie-Pâtisserie (classe 1 Boul Pat)	Langue Vivante 1	☐ anglais ou ☐ espagnol
	Langue Vivante 2	☐ anglais ou ☐ espagnol ou ☐ occitan ou ☐ portugais - dont Section Européenne DNL portugais
<u>Hôtellerie-Restauration :</u> ☐ Commercialisation et Services en Restauration (classe 1 B CSR) ☐ Cuisine (classe 1 B CUI)	Langue Vivante 1	☐ anglais - Section Européenne DNL anglais ☐ oui ☐ non ou ☐ espagnol
	Langue Vivante 2	☐ anglais ou ☐ espagnol ou ☐ occitan ou ☐ portugais - dont Section Européenne DNL portugais
<u>Tertiaire :</u> ☐ Assistance à la Gestion des ORganisations et de leurs Activités (classe 1 B AGORA) ☐ Métiers de l'Accueil (classe 1 B MA)	Langue Vivante 1	☐ anglais ou ☐ espagnol - Section Européenne DNL espagnole ☐ oui ☐ non
	Langue Vivante 2	☐ anglais ou ☐ espagnol ou ☐ occitan

Mise en œuvre et respect du Règlement Intérieur – année scolaire 2023-2024

Je soussigné-e, M. et/ou Mme responsable légal-e ☐ mère ☐ père ☐ tuteur/trice ☐ assist. fam. de l'élève : Nom : Prénom : Classe : déclare-ons avoir pris connaissance du règlement intérieur sur le site web du lycée (ENT Lautréamont) et m'-nous engage- ons à le respecter. Date : Signature-s responsable-s :	Je soussigné-e : Nom : Prénom : Classe : déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur sur le site web du lycée (ENT Lautréamont) et m'engage à le respecter. Date : Signature élève :
--	---

Fiche d'urgence à l'attention des parents* - document 2

ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

Nom : Prénom :
Classe : Date de naissance :

Nom et adresse des parents ou du représentant légal :
.....

N° et adresse du centre de sécurité sociale :
.....

N° et adresse de l'assurance scolaire :
.....

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Merci de faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone :

1. N° de téléphone du domicile : /___/___/___/___/___/___/
2. N° du travail du père : /___/___/___/___/___/___/ Poste :
3. N° du travail de la mère : /___/___/___/___/___/___/ Poste :
4. Nom et N° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :
..... /___/___/___/___/___/___/

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique :
(Pour être efficace, cette vaccination nécessite un rappel tous les 5 ans)

NOM, adresse et n° de téléphone du médecin traitant :
..... /___/___/___/___/___/___/

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre...) :
.....
.....

Date : ____/____/20__

Signature responsable légale

* **DOCUMENT NON CONFIDENTIEL** à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire.

Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'intention du médecin ou de l'infirmière de l'établissement.



APTITUDE AUX TRAVAUX REGLEMENTÉS

Fiche pour les deuxième et troisième années



Elève

Nom : Prénom :

Date de naissance : Section suivie :

Responsables légaux :

Nom : Prénom :

Téléphone : /___/___/___/___/___/___/

Nom : Prénom :

Téléphone : /___/___/___/___/___/___/

Votre enfant suit une formation professionnelle l'exposant à des travaux réglementés pour les mineur-e-s (de 15 à 18 ans). Il a bénéficié en début de première année d'une visite médicale. Nous vous demandons de nous retourner le questionnaire ci-dessous en vue d'établir l'aptitude pour l'année scolaire 2022-2023.

CE QUESTIONNAIRE DOIT ETRE OBLIGATOIREMENT REMPLI POUR LA POURSUITE DE SA FORMATION

Depuis la dernière visite médicale au lycée :

1- A-t-il eu un problème médical ? Si oui, précisez :

.....

2- Prend-t-il un traitement quotidien ? Si oui, précisez :

.....

3- A-t-il eu une perte de connaissance, un malaise ou un traumatisme crânien ? Si oui, précisez :

.....

4- A-t-il été hospitalisé ? Si oui, pourquoi ?

.....

5- A-t-il victime d'un accident ? Si oui, précisez :

.....

Fiche à remettre au médecin ou à l'infirmière de l'établissement

DATE :

SIGNATURE DU OU DES REPRESENTANTS LEGAUX

**Fiche de renseignements
Service Intendance - document 3**

Année scolaire 2023-2024

Nom de l'élève : **Prénom :** **Classe :**

Qualité (1) : Externe - Demi-pensionnaire - Interne

Date de naissance : Lieu de naissance :

Personne responsable financière de l'élève :

Nom : **Prénom :**

Adresse précise :

Téléphone : / ____ / ____ / ____ / ____ / ____ /

Mail (obligatoire pour l'envoi des factures) :@.....

Lien avec l'élève, responsable légal-e : ☐ mère ☐ père ☐ tuteur/trice ☐ assistant-e familial-e

Nom du représentant ayant déposé le dossier de bourse : **Prénom :**

Boursier national : ☐ oui ☐ non

Responsable légal-e : ☐ mère ☐ père ☐ tuteur/trice ☐ assistant-e familial-e

Profession :

Responsable légal-e : ☐ mère ☐ père ☐ tuteur/trice ☐ assistant-e familial-e

Profession :

POUR TOUS LES ELEVES afin de permettre un versement à effectuer au profit du responsable financier de l'élève (bourses, reliquat sur carte de cantine externe, ...), veuillez **FOURNIR OBLIGATOIREMENT UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (RIB)**.

Les dossiers de bourses ont été constitués dans l'établissement d'origine à la demande des familles.

Informé sur les conditions d'accueil, je confirme l'inscription de l'élève ci-dessus au service de :

- l'externat de l'établissement (1)
- la demi-pension de l'établissement (1)
- l'internat de l'établissement (1)

Fait à le 20...

Signature des parents ou de la personne responsable de l'élève

(1) rayez la mention inutile

Tournez la page S.V.P.

Année scolaire 2023-2024

Madame, Monsieur,

Dans le cas où vous souhaiteriez que votre enfant bénéficie du Service de restauration et d'hébergement, en qualité d'interné ou de demi-pensionnaire, je vous prie de trouver, ci-après, certains renseignements d'ordre comptables :

LES TARIFS ACTUELLEMENT EN VIGUEUR :

Demi-pensionnaires : 550,00 € par an soit 183,12 € par trimestre

Internes : 1 533,70 € par an soit 513,10 € par trimestre

Les tarifs annuels sont fractionnés en trois trimestres égaux de 90 jours (sous réserve d'augmentation et de changement au 1^{er} janvier 2023).

Les frais de demi-pension et d'internat sont établis forfaitairement pour le trimestre et payables d'avance. Aucune remise ne sera effectuée dans le cas où l'élève déciderait de son plein gré de ne pas prendre tous ses repas dans l'établissement.

Le choix de la qualité de l'élève fait au moment de l'inscription est valable pour toute l'année scolaire.

Pour tout changement de qualité en cours d'année scolaire, une demande écrite et motivée devra être adressée à Madame La Proviseure, 15 jours avant le début du trimestre concerné.

LES PRELEVEMENTS AUTOMATIQUE SUR BOURSES :

Lorsque l'élève est bénéficiaire d'une bourse, et à condition que vous ayez bien fait parvenir à la Cheffe d'Etablissement la notification d'attribution de bourses (volet d'inscription) qui vous a été adressé par les Services de l'Inspection Académique, le montant de cette bourse vient en déduction des frais scolaires dus par la famille (exceptée la prime d'équipement).

REMISE D'ORDRE :

Une réduction des frais scolaires peut être accordée sur demande formulée auprès de la Cheffe d'Etablissement par les parents ou la personne responsable, dans le cas où l'élève :

- quitte l'établissement en cours de trimestre
- est absent-e plus de deux semaines consécutives, non compris les congés de Toussaint, Noël, Hiver et Printemps. L'absence doit toujours être justifiée par un certificat médical. Aucune remise n'est accordée à l'élève pendant la période des examens, le service de la demi-pension et de l'internat restant ouverts jusqu'à la fin de l'année scolaire.
- dans le cadre des Périodes de Formation en Milieu Professionnel (stage en entreprise) si l'élève ne reste pas dans l'établissement

REGLEMENT DES FRAIS SCOLAIRES :

Les frais scolaires sont exigibles en début de trimestre.

Dès réception de l'avis de paiement, il est demandé aux parents de bien vouloir s'acquitter soit :

- par un chèque bancaire ou postal établi à l'ordre du Lycée International des Métiers Lautréamont (ce chèque peut être transmis par la poste à l'adresse du lycée ou remis par l'élève au Service d'Intendance de l'établissement)
- par un versement en numéraire au Service d'Intendance de l'établissement
- par télépaiement

Florence SANSOT
Adjoint-Gestionnaire

Conditions d'accueil à l'internat - document 4 année scolaire 2023-2024

Soins

Je soussigné-e Mme/M.

autorise-ons le personnel non infirmier de l'établissement scolaire à donner les médicaments prescrits pour l'année scolaire 2023-2024

(sous couvert d'une ordonnance médicale) à l'élève :

Nom : Prénom : Classe :

par le médecin (indiquez son nom) : en cas de maux de ventre ou de tête.

Signature élève :

Signature responsable légal-e :

Joindre etagrafer l'ordonnance

Madame, Monsieur,

1- Depuis la rentrée 2009, le poste d'infirmière de nuit a été supprimé. Nous ne pouvons donc pas soigner votre enfant à partir de 17h30, sauf en l'envoyant aux urgences de l'hôpital de Tarbes. Cependant, cette solution a ses limites notamment en cas de petits problèmes (maux de tête, de ventre...). C'est pourquoi, afin que nous puissions soigner les cas de douleurs bénignes avec les médicaments habituels (antalgiques, antispasmodiques ainsi que les prescriptions permanentes...), je vous demande de faire prescrire par votre médecin traitant, une ordonnance nominative détaillée, datée et signée pour ne pas passer par les urgences.

Votre enfant déposera les médicaments à l'infirmerie. Ainsi, la nuit, en cas de problème bénin, il-elle pourra être soigné-e par le personnel de vie scolaire et/ou prendre son traitement permanent (l'ordonnance et les médicaments seront conservés à l'infirmerie). Aucun médicament n'est autorisé dans les dortoirs (pour les élèves nécessitant une prise de bronchodilatateur type ventoline, voir les conditions d'organisation de la prise de médicament dans le Règlement Intérieur du lycée).

2- Nous vous demandons le nom d'un correspondant local (autorisation à remplir au verso) qui serait en capacité, en cas de difficulté rencontrée, de venir chercher votre enfant à l'internat. **En cas d'absence d'un correspondant, LA FAMILLE S'ENGAGE A VENIR CHERCHER L'ELEVE AU LYCEE en cas d'appel quelle que soit l'heure.**

Le cas échéant, la Direction se réserve le droit de ne plus accueillir l'élève à l'internat dans l'attente de la désignation du correspondant.

Correspondant local

Je soussigné-e Mme/M.

Adresse : Téléphone : / ____ / ____ / ____ / ____ / ____ / ____ /

responsable légal-e de l'élève : NOM Prénom Classe

atteste donner mon accord pour que le correspondant local

Mme/M.

Adresse : Téléphone : / ____ / ____ / ____ / ____ / ____ / ____ /

prenne en charge mon enfant pour sortir de l'établissement en cas d'empêchement de ma part.

L'établissement pourra donc joindre ce correspondant en cas de maladie ou de toute autre situation (consommation d'alcool, conduite inappropriée, ...) nécessitant que mon enfant doive quitter l'établissement scolaire **à tout moment de la semaine et à toute heure.**

Le correspondant récupérera l'élève à la vie scolaire et signera le cahier de prise en charge.

Signature responsable légal-e :

Signature élève :

Signature correspondant local :

Tournez la page S.V.P.

Présence - Absence le dimanche soir - le mercredi soir année scolaire 2023-2024

L'élève :

Nom : Prénom : Classe :

Né-e le :

sera :

- le dimanche soir

☐ **présent-e à l'internat à partir deh.....** (rappel des horaires d'ouverture du portail : de 20h30 à 20h45 et/ou de 21h30 à 21h45)

☐ **il-elle arrivera en voiture**

☐ **il-elle arrivera avec les transports en commun**

☐ **absent-e à l'internat et arrivera dans l'établissement scolaire à la première heure cours du lundi matin** (aucun retard ne saura être toléré)

- le mercredi soir

☐ **présent-e à l'internat** (rappel du retour impératif à 18h00 dans l'établissement)

☐ **absent-e et arrivera dans l'établissement scolaire à la première de cours du jeudi matin** (aucun retard ne saura être toléré)

Fait à, le 20.....

Nom

Prénom

Signature responsable légal-e
ou personne en charge de l'élève

Nom

Prénom

Signature élève

En cas de changement d'avis sur la présence ou l'absence de l'élève le dimanche soir et/ou le mercredi soir, un nouveau document devra être IMPERATIVEMENT REMPLI

Conditions d'accueil à l'internat

Extraits de la Charte de vie de l'internat

Approuvée au Conseil d'Administration du 12/04/2016

*Toute inscription à l'internat du Lycée International des Métiers Lautréamont vaut adhésion à son règlement et engagement à le respecter.
Toute vie en collectivité nécessite des règles qui permettent à chacun-e de mieux vivre ensemble pour réussir sa scolarité.
Les règles de vie à l'internat sont une déclinaison du règlement intérieur du lycée.*

1/ Présentation de l'internat

1.2 Le correspondant

Tout élève interne doit avoir **obligatoirement** un correspondant à Tarbes ou dans une commune périphérique chez lequel, il-elle peut séjourner en cas d'urgence.

L'absence de correspondant-e dûment identifié-e dans les 15 jours suivant l'inscription, pourra être un motif d'exclusion de ce service annexe d'hébergement (internat) prononcé par la Cheffe d'Etablissement.

Ce correspondant ne peut en aucun cas être un autre élève et il doit être prêt à accueillir l'élève à tout moment et pour une durée qui peut être variable. Le « correspondant » s'engage en remplissant et en signant un document également signé par les responsables de l'élève ou l'élève lui-même si il/elle est majeure.

1.3 Le trousseau de l'élève doit comporter OBLIGATOIREMENT

- 1 sac à linge sale • 1 oreiller • 1 couette • 1 drap house • 1 housse de couette • 1 taie d'oreiller
- **1 cadenas à chiffres, ce qui n'abstient pas chaque élève d'être responsable de ses affaires personnelles** • 1 trousse de toilette
- Une serviette de toilette • Des chaussures • Des vêtements de rechange

Les horaires de l'internat sont :

- ✓ Entre 6h30 et 6h45 : lever des élèves et descente des étages à 7h10 MAXIMUM.
- ✓ 7h10 - 7h45 : petit déjeuner.
- ✓ 18h00 : **premier appel**.
- ✓ 19h30 : montée à l'internat.
- ✓ 21h00 - 21h20 : Pause : au dortoir, au foyer, dans la cour.
- ✓ 21h00 - 22h00 : Douche.
- ✓ 18h00 - 19h00 : étude obligatoire en salle ou activité.
- ✓ 20h00 - 21h00 : étude obligatoire (élèves en activité à 18h00), **second appel**.
- ✓ 21h20 : Réintégration du dortoir.
- ✓ 22h00 : fermeture des étages, **troisième appel**, extinction des plafonniers. Le silence s'impose à l'internat, plus aucun déplacement dans les couloirs et les parties communes. Fermeture de l'internat par le-la CPE.

3/ Respect

L'élève doit prendre soin du matériel qui lui est confié. Une alaise, appartenant à l'établissement est déposée sur chaque literie. Toute dégradation sera facturée. En fin de semaine la chambre doit être laissée propre et ordonnée suivant les directives données en début d'année. **A défaut, consigne est donnée aux agents de service de ne pas effectuer le nettoyage de la chambre.**

4/ Le travail scolaire

Le travail scolaire s'effectue au :

- ☐ en salle d'étude de 18h00 à 19h00
- ☐ au centre de l'étage ou en chambre de 20h00 à 21h00

Pendant l'heure d'étude l'utilisation du téléphone portable est interdite.

Les CPE ou les AED se réservent le droit de refuser le travail en chambre, si l'élève n'est pas assidu ou si les résultats scolaires ne sont pas convenables.

5/ Absences et sorties

5.1 Absences.

Si un élève interne ne peut rejoindre l'internat, **les parents ou l'élève majeur** doivent prévenir la Vie Scolaire au plus vite en donnant par écrit les raisons de l'absence et le jour prévu pour son retour dans l'établissement. L'élève présentera alors au C.P.E une justification écrite signée par le(s) responsable(s) légal(aux).

Rappel : toute absence du dimanche soir doit être prévenue à l'avance. A défaut, les responsable légaux ou l'élève majeur doivent téléphoner au lycée, à partir de 20h20 le dimanche pour prévenir de l'absence de l'élève. Attention, les mails du lycée ne sont pas lus du vendredi soir (18h00) au dimanche soir (20h20).

Un accueil tardif à l'internat (le dimanche ou durant la semaine) ne sera accepté que si le service de vie scolaire est en mesure de l'assurer : les élèves doivent arriver dans l'établissement à 21h45 MAXIMUM le dimanche soir et à 18h00 MAXIMUM la semaine pour l'appel.

6/ Téléphone

Les portables sont tolérés de 21h00 à 22h00 mais les assistant-e-s d'éducation sont les seul-e-s en mesure d'apprécier la pertinence de leur utilisation et des lieux appropriés.

7/ Santé-Sécurité

Tout interne ayant un problème particulier de santé doit le signaler dès le premier jour à l'infirmière. Les internes ayant un traitement médical à suivre, devront déposer les médicaments et ordonnance à l'infirmerie. Ils/elles les prendront à l'infirmerie et ne devront en aucun cas garder les médicaments avec eux-elles.

L'introduction et la consommation dans l'établissement de produits stupéfiants, d'alcool sont strictement interdites et sévèrement sanctionnées. L'établissement décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de biens personnels et/ou de valeurs. Les élèves doivent protéger leurs affaires en les rangeant dans leurs armoires fermées à l'aide d'un cadenas.

8/ Responsabilité des responsables légaux

Les responsables légaux s'engagent à venir prendre en charge au plus vite, **et quelle que soit l'heure**, l'élève interne qui ne peut **en raison de son état de santé ou de son comportement être maintenu à l'internat**. Ils pourront également être amenés à aller chercher l'interne à l'hôpital.

9/ Punitons et sanctions

En cas de manquements à cette Charte de la Vie à l'internat, l'élève interne s'expose à l'application des punitons et sanctions inscrites dans le Règlement Intérieur du Lycée International des Métiers Lautréamont.

La Maison Des Lycéens (MDL) - document 5 année scolaire 2023-2024

L'adhésion est un acte volontaire qui permet à l'association de disposer des ressources propres et de répondre ainsi aux aspirations de l'ensemble des élèves. Elle est destinée à financer les diverses animations et actions au sein du lycée qui peuvent être proposées pour ou par les élèves.

Elle contribue aussi au financement des sorties éducatives et sert à régler toutes les assurances nécessaires pour la pratique de ces activités, à la participation aux sorties éducatives, à l'achat de ressources culturelles, ...

C'est pourquoi nous conseillons vivement aux familles de considérer cette part facultative à sa juste valeur.

Pour les élèves internes, des sorties leur sont proposées sur le temps de l'internat, en soirée ou le mercredi après-midi (cinéma, théâtre, activités sportives, culturelles...). Une participation financière spécifique de 50,00 € est demandée pour les élèves internes afin d'éviter de solliciter un versement pour chacune des sorties. Si l'élève interne ne donne pas de participation financière lors de la réinscription ou de l'inscription, il devra régler la totalité de la sortie, activité... s'il souhaite participer à un moment de l'année puisqu'il n'aura pas réglé le forfait de 50,00 €.

Le montant de la cotisation pour l'année scolaire 2023-2024 est de :

- 10,00 € pour l'adhésion simple à la Maison Des Lycéens
- 15,00 € pour l'adhésion à la Maison Des Lycéens **ET** la mise à disposition d'un casier (les casiers sont achetés par la Maison Des Lycéens qui en reste propriétaire)
- 50,00 € forfait pour un interne

Ce montant est à verser :

- par chèque **à l'ordre de la Maison Des Lycéens**
- en espèces (merci de prévoir l'appoint)

Pour information, le nombre de casiers étant limité, il n'est pas possible de disposer d'un casier sans adhérer à la Maison Des Lycéens.

L'élève est responsable du casier qui lui est attribué en début d'année. En cas de dégradation, la MDL est en droit de demander une réparation pécuniaire.

Merci de remplir le formulaire ci-dessous.

ADHESION A LA MAISON DES LYCEENS (MDL) année scolaire 2023-2024

Nom :

Prénom :

Classe :

- ☐ **adhère uniquement à la MDL** du Lycée International des Métiers Lautréamont pour la somme de 10,00 €
 - par chèque (indiquer systématiquement les nom, prénom et classe de l'élève au dos du chèque)
 - en espèces (merci de prévoir l'appoint)
- ☐ **adhère ET prend un casier à la MDL** du Lycée International des Métiers Lautréamont pour la somme de 15,00 €
 - par chèque (indiquer systématiquement les nom, prénom et classe de l'élève au dos du chèque)
 - en espèces (merci de prévoir l'appoint)
- ☐ **adhésion élève interne pour les sorties; activités...** pour la somme de 50,00 € (adhésion et casier compris)
 - par chèque (indiquer systématiquement les nom, prénom et classe de l'élève au dos du chèque)
 - en espèces (merci de prévoir l'appoint)

Autorisation parentale d'enregistrement et d'utilisation de l'image/la voix d'une personne mineure/majeure

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre de l'enregistrement, la captation, l'exploitation et l'utilisation de l'image des élèves, mineurs et/ou majeurs (photographie, voix) quel que soit le procédé envisagé. Elle est formulée dans le cadre du projet spécifié ci-dessous et les objectifs ont été préalablement expliqués aux élèves et leurs responsables légaux, ou à l'élève majeur.

*Vu le Code Civil (article 9), la Déclaration universelle des droits de l'homme (article 12), la Convention européenne des droits de l'homme (article 8) et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (article 7)
Vu le règlement général européen N°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données (RGPD) et à la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée le 29 juin 2018 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés*

École ou établissement scolaire : **Lycée International des Métiers Lautréamont**

Tél : **05.62.34.51.13.**

Code postal / Commune : **65000 Tarbes**

Année scolaire : **2023-2024**

Classe :

1- Autorisation parentale pour un élève mineur

Je (Nous) soussigné(e)(s) : (nom-prénom responsable)

Demeurant : (adresse)

agissant en qualité de représentant(s) légal(aux) de : (nom-prénom élève)

reconnais(ons) être entièrement investi(s) de mes(nos) droits civils à son égard. Je (nous) reconnais(sons) expressément que le mineur que je (nous) représente(ons) n'est lié par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de son image et/ou de sa voix, voire de son nom et

☐ autorise(ons) la captation de l'image / de la voix de l'enfant et l'utilisation qui en sera faite par l'établissement scolaire à des fins pédagogiques, éducatives ou promotionnelles de l'établissement.

☐ n'autorise(ons) pas la captation de l'image / de la voix de l'enfant.

Merci d'écrire lisiblement le mot « **REFUS** » :

Fait à

Le Signature (s) :

2- Autorisation pour un élève majeur

Je soussigné(e) : (nom-prénom élève majeur)

Demeurant : (adresse)

déclare être majeur(e) ou mineur (e) émancipé(e) (rayez la mention inutile).

Je reconnais être entièrement investi(e) de mes droits personnels. Je reconnais expressément n'être lié(e) par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de mon image et/ou de ma voix, voire de mon nom.

☐ autorise la captation de mon image / de ma voix et l'utilisation qui en sera faite par l'établissement scolaire à des fins pédagogiques, éducatives ou promotionnelles de l'établissement.

☐ n'autorise pas la captation de mon image / de ma voix.

Merci d'écrire lisiblement le mot « **REFUS** » :

Fait à

Le Signature :

3- Pour exercer vos droits

Les données recueillies au sein de ce formulaire font l'objet d'un traitement par **Mme CELMA-BERNUZ Ana-Maria, chef d'établissement**, afin de répondre à une mission d'intérêt public. Ces données ne sont pas conservées au-delà de l'année scolaire 2023-2024 relative à la présente autorisation. Les informations vous concernant ainsi que votre enfant ne sont transmises qu'aux seules personnes en charge du traitement de la présente autorisation.

Vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant, d'un droit de rectification, d'un droit d'opposition et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Vous disposez également d'un droit à l'effacement concernant l'image/la voix enregistrée et utilisée dans le cadre décrit ci-dessus.

Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse suivante: dpd@ac-toulouse.fr. Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL, en ligne sur www.cnil.fr ou par voie postale à l'adresse suivante : 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS Cedex 07

Fait en autant d'originaux que nécessaire (représentants légaux, organisateur projet et établissement scolaire).

L'Association Sportive (AS) - document 6 année scolaire 2023-2024

L'inscription se fera auprès du Professeur d'E. P. S. à la rentrée

Le lycée propose des activités sportives en dehors des heures de cours d'EPS au sein d'une Association Sportive (AS) affiliée à l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS).

Cette AS correspond, en fait, à un club sportif à l'intérieur du lycée. Les élèves volontaires sont alors licenciés et bénéficient de l'ensemble des activités proposées.

En effet, l'adhésion pour une activité permet également d'avoir accès à toutes les autres activités proposées.

La cotisation s'élève à 20,00 € pour l'année scolaire 2023-2024. Ce forfait couvre la participation aux activités sportives ainsi que l'assurance (transport, blessure, vol, ...).

La Région Occitanie alloue une aide de 15,00 € par élève qui sera débitée par le lycée sur la Carte Jeune de chacun.

Il ne reste donc que 5,00 € à la charge de l'adhérent et/ou de sa famille.

L'inscription se fera auprès des professeurs d'E.P.S. dès la rentrée scolaire.

Les activités sont encadrées par les professeurs d'E.P.S. du lycée et le programme est donné aux élèves tout au long de l'année.

Jusqu'à présent, les activités proposées ont été les suivantes :

- les activités de pleine nature comme le ski, l'escalade, le raid aventure, le kayak (les mercredis après-midi)
- la musculation (les lundis, mardis et jeudis soir de 18h00 à 19h00)

D'éventuelles propositions et demandes d'activités nouvelles peuvent être émises à condition qu'elles soient fédératrices

Ces activités sportives peuvent revêtir plusieurs aspects : une pratique d'entretien physique, une pratique de perfectionnement et enfin une pratique compétitive.

La participation à l'AS n'est pas obligatoire, l'assiduité est conseillée mais pas imposée, il ne s'agit pas d'un cours mais bien d'un vrai moment convivial.

Avec plus de 28 % d'élèves concernés, l'association sportive à une activité dynamique et motivante au lycée.

Nous sommes très fiers de cet engagement, des progrès et des résultats obtenus.

L'équipe enseignante E. P. S.